



Bulletin d'informations municipales

# Sturzelbronn



N°22  
Février 2015

# Editorial du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une nouvelle année vient de commencer, j'ai eu l'honneur pour la première fois de vous présenter les vœux du Maire et je remercie tous ceux qui ont pu ou voulu se déplacer pour ces vœux. A toutes et à tous, au travers de cet éditorial, je souhaite une année pleine de réussite, de bonheur et une santé qui vous permette cette réussite et ce bonheur.

Le dernier bulletin municipal vient de sortir, il y a à peu près 6 mois. Nombreux ont été les retours positifs, car il était riche en informations, mais aussi parce qu'il donnait, de par sa structure et mise en page, envie de lire jusqu'au bout. Face à tant d'éloges

nous espérons que les prochains bulletins vous donnent autant envie de feuilleter, scruter, autant envie de vous informer pour vivre avec nous les difficultés mais aussi les moments plus propices de la vie de la Commune.

Nous sommes aussi contents qu'au travers des écrits, des textes que nous proposons, vous nous interpeliez sur certains sujets.

Je citerais l'exemple du feu des déchets verts, où certains considéraient que la Commune interdisait tout feu, que la Commune fixait une amende pour ceux qui y contrevenaient à hauteur de 450€. Nous avons cette impression que chacun attendait que son voisin faisait le premier pas pour nous en faire part et pour en faire autant.

Dans l'éditorial précédent, j'avais insisté que tolérance et respect mutuels devaient aller de pair et que c'est ainsi que nous pourrions vivre en meilleure harmonie. Cet article concernant le feu des déchets verts n'est pas le fruit de notre savante invention mais tout simplement le rappel d'une circulaire du Ministère de l'Ecologie qui en a fixé les contours et surtout qui a fixé **une règle générale**, une règle qui va dans le sens que le voisin n'a pas besoin d'être « enfumé », d'être soumis à « l'empoisonnement » par des gaz toxiques, nocifs pour la santé. Certes il peut y avoir des dérogations tant que l'on n'engendre pas de nuisances pour le voisin, ce qui sous-entend déjà qu'au préalable, je suis entré en concertation avec ce dernier.

Pour la Commune, l'année 2015 comme les deux années à venir, vont être des années difficiles, car l'Etat réduira ses dotations versées aux communes de 10% chaque année (cela représente pour la Commune de STURZELBRONN, après estimation, une baisse de 3 462€ pour 2015, 8 448€ pour 2016). Vous aurez très vite compris, que cela pèsera sur les dépenses que la commune pourra faire et réduira donc fortement sa capacité d'autofinancement. En même temps, l'enveloppe départementale serait également réduite considérablement (le dernier élément porté à ma connaissance était une réduction de 28 millions d'euros à laquelle s'ajouterait un transfert de compétences représentant 14 millions d'euros sans contrepartie de la part de l'Etat, donc pour le département de la Moselle 42 millions d'euros en moins que l'année 2014). Il est donc clair que les gros projets d'investissement auront du mal à être subventionnés par le Conseil Général, ce qui impactera a fortiori les projets des communes. La Commune de STURZELBRONN est naturellement



concernée pour la traversée du village, cette dernière ne pourra pas se faire dans sa totalité, si elle n'est pas subventionnée à au moins 50%. Le dossier est déposé au Conseil Général et pour le moment il est resté sans réponse si ce n'est qu'il est à l'étude à l'heure actuelle.

L'année 2015 sera également impactée par deux élections : les élections départementales (anciennement élections cantonales) qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015 pour désigner les membres du Conseil Départemental (anciennement Conseil Général) et les élections régionales en décembre 2015 (la date exacte n'est pas encore connue à ce jour). Concernant les élections départementales, les trois cantons BITCHE, ROHRBACH-lès-BITCHE et VOLMUNSTER, sans la Commune de KALHAUSEN, ont été fusionnés en un canton dénommé canton de BITCHE. Les candidats se présenteront en binômes respectant la parité.

Plusieurs candidats se présenteront donc à STURZELBRONN lors de réunions électorales et je vous invite aujourd'hui à venir à ces réunions pour pouvoir voter en toute connaissance des candidats et de leur programme. Ceci vous permettra également de leur poser des questions touchant à votre quotidien qui sont du ressort du Conseil Départemental.

Guillaume KRAUSE  
Maire de STURZELBRONN

## S O M M A I R E

<b>Editorial du Maire .....</b>	<b>p. 1</b>
<b>Délibérations du Conseil Municipal .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Notre Commune .....</b>	<b>p. 13</b>
<b>Bien vivre à Sturzelbronn .....</b>	<b>p. 17</b>
<b>Projets et travaux à Sturzelbronn .....</b>	<b>p. 19</b>
<b>Faune et flore locales .....</b>	<b>p. 20</b>
<b>ZOOM sur : Comment nourrir les oiseaux en hiver .....</b>	<b>p. 21</b>
<b>Tous éco-citoyens .....</b>	<b>p. 24</b>
<b>Histoires d'eau.....</b>	<b>p. 26</b>
<b>Vie pratique .....</b>	<b>p. 29</b>
<b>Clubs et associations .....</b>	<b>p. 30</b>
<b>Un brin d'histoire.....</b>	<b>p. 33</b>
<b>Invitation 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération .....</b>	<b>p. 36</b>
<b>Communiqué .....</b>	<b>p. 37</b>

**Directeur de la publication : Guillaume KRAUSE**

**Rédaction : Martine LINDAUER – Philippe LOSTETTER**

**Photos : Jean-Paul LANDRE – Martine LINDAUER – Philippe LOSTETTER**

**Comité de rédaction : Patrick BALVA – Jean-Paul LANDRE – Martine LINDAUER  
Guillaume KRAUSE – Philippe LOSTETTER**

**Photo couverture : Jean-Paul LANDRE**

# DELIBERATIONS ET COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendus des réunions

### Procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2014

#### Requalification de la traversée du village, rue Principale

M. Sayah KHARROUBI, du bureau d'études MK Etudes, présente le projet au Conseil Municipal. Plusieurs questions sont abordées :

- *La largeur de la chaussée* : à l'entrée du village en venant de BITCHE, un îlot partage la chaussée en deux voies de 3m50, par la suite l'ensemble de la partie roulante sera limitée à 5m75 contre 7 m à certains endroits aujourd'hui ;
- *Le niveau de la route* ne sera pas abaissé car trop coûteux et engendrerait d'autres travaux de rabaïssement sur la rue de l'Abbaye ;
- *Les trottoirs* seront abaïssés à une hauteur de 5 à 7cm, seront plus larges et respecteront la norme PRM avec la pose d'un béton spécial coloré allant du St-Bernard au portail ;
- *Parking sur la chaussée* : le Conseil Général n'en veut pas ;
- *Plantation d'arbres* à l'entrée du village en venant de BITCHE ;
- *Rond-point* à l'entrée du village en venant de WISSEMBOURG n'empièterait pas sur des propriétés privées et serait franchissable pour les camions.

Puisque la traversée se trouve sur une route départementale, la RD 35, le Conseil Général y est impliqué.

Le projet consiste en une tranche fixe, composée de la requalification de la chaussée (réduction en largeur, plateau ralentisseur au niveau du St Bernard, îlot à l'entrée du village en venant de BITCHE, petit rond-point au carrefour avec la route de la Muhlenbach), la récupération des eaux de ruissellement, l'embellissement de la traversée, et deux tranches conditionnelles composées de l'enfouissement des réseaux secs et du renouvellement des conduites AEP.

Le Conseil Municipal pourra choisir par la suite, selon les moyens financiers de la Commune, de réaliser ou non les tranches conditionnelles.

Le Conseil Municipal, après débat, décide :

- de faire une réunion publique pour présenter le projet à l'ensemble des personnes intéressées le 18 juillet 2014 ;
- de demander les subventions pour l'ensemble du projet ;
- charge le Maire de démarcher les principaux décideurs pour l'octroi de subventions ;
- décidera lors d'une prochaine réunion, selon le montant des subventions attendues, de la réalisation de tout ou partie du projet.

#### Désignation du délégué correspondant Sécurité Routière

Les organismes communaux interviennent sur des champs de compétences très larges qui permettent une prise en compte de la sécurité routière :

- L'infrastructure routière ;
- L'aménagement de la voirie et de la signalisation ;
- La réglementation, le pouvoir de police ;
- L'urbanisme et l'organisation des transports ;
- L'éducation routière des enfants en lien avec l'école et l'organisation du périscolaire,
- L'information des citoyens.

Ainsi une charte nationale a été signée entre l'Etat et l'Association des Maires de France. Cette charte prévoit un échange permanent d'informations et le développement d'actions de sécurité routière. Le Préfet de la Région Lorraine demande à chaque commune de désigner un correspondant communal de la sécurité routière (CCSR). Ce correspondant est chargé de diffuser l'information qui pourra lui être transmise et veille à la prise en compte des questions de sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune.

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Marie LAMBERT en tant que CCSR

### **Décision modificative N° 2 Budget annexe Service des Eaux**

Les deux pompes de la station de pompage du Hutzelhof ont dû être remplacées. La Commune en a également profité pour changer les deux colonnes en acier galvanisé, percées par la corrosion, pour les remplacer par des colonnes en inox. Comme il s'agit de nouvelles pompes ainsi que d'autres matériaux neufs, les dépenses s'y rapportant peuvent être inscrites dans la section d'investissement.

### **Acquisition d'un défibrillateur : constitution d'un groupement de commandes entre les communes membres intéressées et la Communauté des Communes**

Ce groupement de commandes permet de réaliser des économies d'échelle en regroupant les achats et de mutualiser également les procédures de passation de marchés.

Une fois le marché attribué et notifié par le coordonnateur du groupement, chaque membre du groupement adressera un bon de commande au titulaire, conformément à ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Dans la mesure où la fondation CNP Assurances soutient ce type d'initiative, il est proposé de déposer un dossier de candidature auprès de cet organisme afin de pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

L'encaissement de la subvention correspondante sera du ressort du coordonnateur qui se chargera à son tour de reverser les sommes aux membres du groupement, en fonction du matériel acquis par ces derniers.

### **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) concernant la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de STURZELBRONN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :



- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble»;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de STURZELBRONN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de STURZELBRONN soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2014

### Désignation de 2 conseillers municipaux pour la Commission consultative communale de chasse

M. le Maire, après avoir présenté les modalités imposées à la Commune pour la location de la chasse sur le ban communal par le cahier des charges type, rappelle que la Commission Consultative de la Chasse Communale, présidée par le Maire ou son représentant, est composée entre autres de 2 conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux LANDRE Jean-Paul et LEPPERT Gérard comme membres de la Commission Consultative de la Chasse Communale.

### Non-consultation des propriétaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Evrard de TURKHEIM, mandataire de Mlle Claude de RARECOURT DE LA VALLEE de PIMODAN, a fait connaître par courrier en date du 30 juillet 2014, que Melle Claude de PIMODAN n'est pas favorable à l'abandon à la Commune du produit de la location de chasse.

Le cahier des charges prévoit que les propriétaires doivent être consultés selon l'article L 429-13 sur l'affectation du produit de la chasse. Cet article prévoit également que le produit de la location de la chasse est abandonné à la Commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal.

Si l'une ou les deux de ces conditions ne sont pas satisfaites, le produit de la location de la chasse devra être réparti annuellement entre les propriétaires.

Melle de PIMODAN est propriétaire de 1030 ha sur un total de 1247 ha et représente ainsi plus de 80% des fonds du territoire communal, donc les conditions requises pour l'abandon du produit de la chasse à la Commune ne sont plus réunies. Il est donc inutile de réunir les propriétaires ou de les consulter par écrit.

Le Conseil Municipal décide de ne pas consulter les propriétaires, le produit de la chasse devant être réparti entre les propriétaires.

### Constitution du lot de chasse communal - proposition

M. le Maire, après avoir présenté les modalités de constitution de lots de chasse, expose que le ban communal ne peut être divisé en plusieurs lots, que si chacun d'entre eux a une consistance d'au moins

200 ha. La surface chassable restante administrée au nom et pour le compte des propriétaires étant inférieure à 400 ha, il ne pourra y avoir qu'un lot de chasse. Il restera à déterminer après consultation de la CCCC les parcelles non chassables, sachant que dans le cœur du village toutes les parcelles construites devraient être déclarées non chassables.

### Divers

- a) Rénovation du réseau d'éclairage public  
 Dans le projet était incluse la mise en place de nouvelles lampes à la Pottaschutte et au Muhlenbach. Il s'avère que l'alimentation électrique pour l'éclairage public s'arrête sur la route de Neunhoffen à la maison sise au N° 1 et sur la route du Muhlenbach à la maison sise au N° 4A. Il faudrait donc soit prolonger l'alimentation électrique, soit faire descendre sur les lignes basses tensions EDF un branchement pour l'éclairage public. Cela entraînera donc un surcoût. Il faudra donc s'en remettre à la société qui aura le marché pour proposer une solution.
- b) Renflouement des accotements sur la route du Muhlenbach  
 Les travaux de renflouement des accotements sur la route du Muhlenbach feront l'objet d'une journée de travail, dès que le Camping du Muhlenbach sera fermé pour ne pas trop gêner la circulation et minimiser les dangers lors de ces travaux.

## Procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2014

### Demande de réserve du droit de chasse formulée par Melle de PIMODAN

M. Evrard de TURCKHEIM, mandataire de Melle Claude de RARECOURT DE LA VALLEE de PIMODAN a formulé, par lettre recommandée avec AR en date du 30 juillet 2014, une demande de réserve du droit de chasse sur sa propriété. L'ensemble des propriétés d'un seul tenant ont une superficie d'environ 1030 ha.

Conformément à l'article L 429-4 du Code de l'Environnement, le propriétaire peut se réserver l'exercice du droit de chasse sur les terrains d'une contenance de vingt-cinq hectares au moins d'un seul tenant, sur les lacs et les étangs d'une superficie de cinq hectares au moins.

La demande a été formulée dans les délais conformément à l'article L 429-6 du Code de l'Environnement.

La Commission Consultative Communale de Chasse, lors de sa réunion du 8 octobre 2014, a donné un avis favorable à la demande de réserve du droit de chasse.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la demande formulée.

### Demande de réserve d'enclaves formulée par Melle de PIMODAN

M. Evrard de TURCKHEIM, mandataire de Melle Claude de RARECOURT DE LA VALLEE de PIMODAN a formulé, par lettre recommandée avec AR en date du 30 juillet 2014, une demande de réserve d'enclaves.

Conformément à l'article L 429-17 du Code de l'Environnement, lorsque des terrains de moins de vingt-cinq hectares sont enclavés, en totalité ou en majeure partie, dans des terrains ayant fait l'objet de la réserve prévue à l'article L 429-4, le propriétaire du fonds réservé le plus étendu a la priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés.

La demande a été formulée dans les délais conformément à l'article L 429-6 du Code de l'Environnement

La Commission Consultative Communale de Chasse, lors de sa réunion du 8 octobre 2014, a donné un avis favorable à la demande de réserve des enclaves y compris celles attribuées par commun accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour les enclaves

- Section 07, parcelles 98, 103, 109 et 111,
- Section 11, parcelles 20, 22 à 28, 47, 50, 65 et 66,

correspondant à la demande, auxquelles s'ajoutent les parcelles 105 à 107 de la section 11, également enclavées, après commun accord avec M. Evrard de TURCKHEIM, à la demande du Maire de la Commune de STURZELBRONN. Ces enclaves réservées représentent une superficie d'environ 8 ha 56.

#### **Demande de réserve d'enclaves formulée par l'ONF**

M. Jonathan FISCHBACH, représentant l'ONF, a formulé, par lettre recommandée avec AR en date du 19 septembre 2014, une demande de réserve d'enclaves.

Conformément à l'article L 429-17 du Code de l'Environnement, lorsque des terrains de moins de vingt-cinq hectares sont enclavés, en totalité ou en majeure partie, dans des terrains ayant fait l'objet de la réserve prévue à l'article L 429-4, le propriétaire du fonds réservé le plus étendu a la priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés.

La demande a été formulée dans les délais conformément à l'article L 429-6 du Code de l'Environnement

La Commission Consultative Communale de Chasse, lors de sa réunion du 8 octobre 2014, a donné un avis favorable à la demande de réserve des enclaves y compris celles attribuées par commun accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour les enclaves

- Section 01, parcelles 8 à 33, 37, 57 à 68, 72, 73, 75, 78, 80, 81, 100 à 117, 124 et 126,
- Section 07, parcelles 17 à 20,
- Section 19, parcelle 31

correspondant à la demande, auxquelles s'ajoutent les parcelles 122, 123, 125 et 127 de la section 1, également enclavées, après commun accord avec M. Jonathan FISCHBACH, à la demande du Maire de la Commune de STURZELBRONN. Ces enclaves réservées représentent une superficie d'environ 26 ha 26.

#### **Consistance du lot de la chasse communale**

La partie restante, après retrait de la chasse réservée, des enclaves réservées et les parcelles non chassables, forme l'unique lot de la chasse communale avec une surface d'environ 119 ha.

La Commission Consultative Communale de Chasse, lors de sa réunion du 8 octobre 2014, a donné un avis favorable à la consistance du lot de chasse communal.

Conformément à l'article 6 du cahier des charges type des chasses communales de Moselle, la constitution du lot de chasse communale est arrêtée par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la consistance du lot de chasse communale ainsi constitué.

#### **Choix du mode de mise en location du lot de la chasse communale et autorisations s'y afférant**

M. BRAUNECKER François est locataire du lot de chasse communal depuis le 2 février 2008 et par demande en date du 15 septembre 2014 souhaite la reconduction du bail par convention de gré à gré. Il est piégeur déclaré, son relevé de piégeage pour l'année cynégétique 2013-2014 sur la commune de STURZELBRONN fait état de 1 fouine, 3 ragondins, 4 rats musqués, 8 renards, 2 corneilles, 9 pies bavardes et 35 rats de ruisseau piégés. Il habite la Commune de STURZELBRONN et sa candidature respecte les modalités demandées par le cahier des charges type des chasses communales de Moselle. La



Commission Consultative Communale de Chasse, lors de sa réunion du 8 octobre 2014, après avoir étudié le dossier de candidature déposé par M. BRAUNECKER, donne un avis favorable à la convention de gré à gré.

Par ces motifs le Conseil Municipal décide de renouveler le bail par convention de gré à gré en faveur de M. BRAUNECKER François,

### **Mise à prix de la location de la chasse**

M. BRAUNECKER François, locataire de l'actuel lot de chasse sur la Commune de STURZELBRONN payait une location de 1670 € par an pour 135 ha 74 a 94 ca soit 12,30€/ha.

Le lot de chasse créé pour le bail 2015-2024 a une superficie de 118 ha 93 a 25 ca.

Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer annuel du lot communal de chasse à 1490€, hors charges et frais payables par ailleurs par le locataire, soit environ 12,53€/ha.

### **Nomination de l'estimateur des dégâts de gibiers rouges**

Conformément à l'article R429-8 du Code de l'Environnement, un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier rouge – les dégâts de sangliers étant de la compétence du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers –, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse.

En cas d'accord entre le Conseil Municipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le Maire. L'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Le Conseil Municipal, en accord avec M. François BRAUNECKER, locataire de la chasse communale, décide de nommer M. Francis HOFFMANN, habitant au 16 rue Principale, 67110 DAMBACH, pour la durée du bail.

### **Mise en sécurité des installations à la station AEP du Hutzelhof – Traitement de l'eau par chloration**

Depuis quelque temps le système de chloration automatique ne fonctionne plus à la station de pompage du Hutzelhof. Il y a également lieu de remplacer une vanne pneumatique et contrôler les connexions RTC et modem du poste de télégestion.

Le devis établi par la société STRELEC s'élève à 4700 € HT. Une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le remplacement du système de chloration s'élevant à 2900€ HT.

Le Conseil Municipal décide de faire exécuter les travaux ci-dessus par la société STRELEC et charge le Maire de demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

### **Attribution des travaux de mise en basse tension de l'éclairage public**

Trois consultations auprès des entreprises « Que la lumière fut » (qui ne nous a pas fourni d'offres bien que relancée à plusieurs reprises), « Electricité JS TECHNIC » et « Electricité Générale FROMHOLZ » ont été faites pour l'attribution des travaux de mise en basse tension de l'éclairage public sur la Commune.

La Commission des Travaux propose de retenir l'entreprise FROMHOLZ.

Le câblage pour l'éclairage public s'arrêtant respectivement près de la maison LINDAUER sur la route du Muhlenbach et près de la maison SCHWARZMULLER sur la route de Neunhoffen, la pose de câbles vers ces points d'éclairages nouveaux serait très coûteuse et poserait des problèmes de sécurité et conformité. La mise en place de points d'injection de courant à ces deux endroits doit être envisagée. Ces points d'injection ne peuvent être réalisés que par ERDF.

Le Conseil Municipal avait décidé lors de sa réunion du 21 mai 2014 de réaliser les travaux.

Les travaux sont subventionnés à hauteur de 60% par la D.E.T.R. Malheureusement les subventions par le Conseil Régional ne sont pas accordées, faute de moyens.

Le Conseil Municipal décide,

- de faire exécuter les travaux ci-dessus par l'entreprise FROMHOLZ,
- de faire réaliser les points d'injection de courant à la Muhlenbach et à la Pottaschhutte,

### **Demande de subvention pour l'achat d'un broyeur**

La Commission des Travaux a siégé le 7 octobre 2014. Elle propose :

- l'achat d'un broyeur pour broyer les déchets de branchages de la Commune à défaut de les ramener à la déchetterie de BITCHE,
- de l'utiliser essentiellement pour broyer les déchets verts sur les propriétés de la Commune, notamment le long de la voirie communale, sur les périmètres immédiats du captage des sources, sur les zones classées Natura 2000 ou autres,
- que le broyage des déchets de branchages pourrait éventuellement être effectué chez les particuliers si ces derniers le désirent.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la proposition de la Commission et charge le Maire de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

### **Divers**

- 1) Mise en place d'un monument aux morts  
Le conseil Municipal rappelle qu'à maintes fois la mise en place d'un Monument aux Morts a été discutée et que des habitants le réclamaient également. Ce projet devra éventuellement être repris en 2015 en y inscrivant les crédits au budget.
- 2) Columbarium  
Les devis pour la mise en place d'un columbarium ont été demandés. Ce projet devrait donc être inscrit dans le budget 2015. Une fois les devis connus, le Maire est chargé de demander les subventions.
- 3) Commémoration du 11 novembre  
Une note aux évêques, signée de Monseigneur Luc Ravel, évêque aux armées, vient rappeler qu'«il apparaît bon que l'Eglise prenne l'initiative de célébrations religieuses pour cette commémoration du 11 novembre cette année et les années suivantes ». Il est donc proposé une célébration commune avec un déroulement et des oraisons similaires dans toutes les paroisses.  
La présence de quelques élus serait souhaitable lors de cette célébration. La Commune achèterait donc une gerbe et organiserait une réception à l'issue de la célébration.

## **Procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2014**

### **Reconduction du contrat de prestations pour le site internet de la Commune**

La commune de STURZELBRONN a souscrit le 8 décembre 2011 un contrat de prestations de service pour le site internet de la Commune pour une durée de 3 ans. Le contrat arrive donc à échéance le 7 décembre 2014.

Par courrier, en date du 31 octobre 2014, la société « Réseau des Communes » propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans à compter du 8 décembre 2014, pour un prix annuel de 219.24 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de prestations de service pour le site internet de la Commune pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à signer le contrat.

**Demande de subvention formulée par « Le souvenir Français »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'association « Le Souvenir Français » en date du 10 octobre 2014 et concernant la journée nationale d'appel à la générosité publique du 1<sup>er</sup> novembre 2014. Le Conseil Municipal, au lieu de solliciter les jeunes du village pour une quête devant l'église ou autre, préfère verser une subvention communale à cette association.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 60€ à l'association « Le Souvenir Français »

**Demande de subvention formulée par « La Ligue contre le Cancer »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Ligue contre le Cancer en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

A l'échelon local, la Ligue contre le Cancer intervient dans les hôpitaux de Moselle pour aller à la rencontre des malades et de leurs familles.

A l'échelon départemental, la participation de la Ligue contre le Cancer porte sur la promotion du dépistage des cancers par des actions ciblées de communication.

Elle contribue également sur le plan de la recherche au financement de projets qui vont de la recherche fondamentale jusqu'au lit du patient, contribuant ainsi aux avancées dans la guérison de cancers.

La Ligue contre le Cancer propose de soutenir son action de lutte contre le Cancer, à l'occasion de la Semaine Nationale 2015, en versant une subvention.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50€ à la Ligue contre le Cancer.

**Demande de subvention formulée par « Le Secours Populaire Français »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Secours Populaire Français en date du 23 septembre 2014.

Le Secours Populaire Français rassemble des personnes de bonne volonté œuvrant au quotidien sur le terrain pour apporter aide et soutien au plus démunis de nos concitoyens.

Il sollicite donc par ce courrier une subvention pour leur permettre de subvenir à ce travail de solidarité pour les plus démunis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer une subvention au Secours Populaire Français.



## Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2014

### Fixation du taux de la taxe d'aménagement à partir du 1er janvier 2015

La taxe d'aménagement,

- remplaçant la taxe locale d'équipement (T.L.E.) et la participation pour aménagement d'ensemble à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012,
- destinée à remplacer les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

a été instituée par délibération du 24/10/2011 sur l'ensemble du territoire communal au taux de 2% sans accorder d'exonérations autres que celles instituées de plein droit par les articles L331-7 et L331-12 du Code de l'Urbanisme pour un délai expirant le 31/12/2014.

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Considérant que la Commune de STURZELBRONN perçoit cette taxe depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 et sous d'autres formes depuis le 1<sup>er</sup> mars 1972, après débat, le Conseil Municipal décide

- de continuer à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- de ne pas accorder d'exonérations autres que celles instituées de plein droit par les articles L331-7 et L331-12 du Code de l'Urbanisme,
- de fixer la taxe d'aménagement au taux de 2%

La présente délibération est valable pour une durée de 6 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

## Procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2014

### Participation de la Commune de STURZELBRONN aux frais de scolarité des écoles maternelles et élémentaires de BITCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Maire de la Ville de BITCHE demandant à la Commune de STURZELBRONN en vertu de l'article L.212-8 du Code de l'Education une contribution financière de 785.28 € pour la scolarisation durant l'année scolaire 2013/2014 d'une fille, résidant sur le territoire de la Commune de STURZELBRONN, à l'école des Remparts de BITCHE.

Considérant, après examen de la délibération du Conseil municipal de Bitche en date du 23 octobre 2014, que la participation demandée à la Commune de STURZELBRONN a été calculée conformément aux prescriptions de l'article L212-8 du Code de l'Education, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de payer la contribution de 785.28 € pour l'élève en question.

### Divers

- a) Informations plan local d'urbanisme intracommunautaire (PLUI)  
M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'impact de la prise de compétence en matière d'urbanisme par la Communauté des Communes, notamment :
- De l'obligation de prise de compétence par la Communauté des Communes du plan local d'urbanisme à partir du 24 mars 2017 sauf opposition d'au moins 25% des communes représentant 20% de la population communautaire exprimée dans les 3 mois avant l'échéance

- Avec une conférence des Maires au préalable qui définira les modalités de collaboration avec les Communes
- Les PLU actuels seront intégrés dans le PLUI sans changement, la révision du PLUI devenant obligatoire dès qu'un PLU devra être révisé
- L'instruction des demandes de permis se feront par la Communauté des Communes
- La signature du permis sera de la compétence du Maire

b) Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs

La Direction Régionale des Finances Publiques a retenu comme Commissaires de la CCID les personnes suivantes :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
PERES Jean-Jacques (domicilié hors commune) GASSER Martine (propriétaire bois et forêts) BALVA Patrick BONNEVILLE André LEPPERT Gérard LEPPERT Anne	BALZER Gérard (domicilié hors commune) LEININGER Didier (propriétaire bois et forêts) LOSTETTER Philippe LEICHTNAM Hilde WOLF Claudia KUNZE Sylvain

## Consultation sur le projet de gare TGV à Vandières : Sturzelbronn dit non

Retour sur les résultats de la consultation publique du 1<sup>er</sup> février 2015  
pour le projet de gare TGV à Vandières

Nombre d'inscrits :	149
Nombre de votants :	23
Taux de participation :	15%
 NON :	 53%
OUI :	39%
Blancs ou nuls	8%
<i>(en pourcentage des votes exprimés)</i>	



*Photo : SNCF*



# Notre Commune

## JOURNEE DE TRAVAIL D'AUTOMNE



Après le succès de l'édition printanière du 17 mai 2014 et face à l'urgente nécessité de certains travaux, le Conseil Municipal, avec l'aide précieuse de plusieurs bénévoles, a réitéré une journée de travail qui s'est déroulée le 18 octobre 2014. En prévision de l'hiver, il convenait d'effectuer certains aménagements. Ainsi les bas-côtés de la route de la Muhlenbach ont été renforcés par environ douze tonnes de laitier écologique.



Ces derniers, en raison des passages fréquents de grumiers et des aléas de la météo, s'étaient en effet considérablement creusés. Les abords de la zone de captage du Sturzelthal ont quant à eux été débarrassés des végétaux qui les envahissaient. Des travaux qui ont permis d'envisager l'hiver sereinement !



Par cette belle journée aux couleurs de l'été indien, les travailleurs se sont enfin retrouvés autour d'un repas bien mérité. Rendez-vous est déjà donné au printemps 2015 !



## Commémoration du 11 novembre 1918



Pour la traditionnelle commémoration du 11 novembre et à l'initiative de Mgr Ravel, évêque aux Armées, la municipalité et l'équipe pastorale de Sturzelbronn se sont unies pour une cérémonie de recueillement en mémoire des disparus de notre village.

Ainsi, les noms de nos compatriotes tombés au cours de la Première Guerre mondiale ont été successivement cités avec mention de la date et du lieu du décès tragique. Non sans une certaine émotion, l'assemblée présente a tenu un instant de silence en mémoire de ses combattants morts, pour la plupart, à la fleur de l'âge.

Un verre de l'amitié a permis à tous de se retrouver à l'issue de la célébration.



Saluée par l'ensemble des participants, cette commémoration sera reconduite les années à venir.







# Noël à Sturzelbronn



Comme pour tout le Bitcherland, notre village de Sturzelbronn ne déroge pas au traditionnel apparat des rues et des monuments à l'approche des fêtes de fin d'année. Ainsi, après une période estivale passée dans les cartons, étoiles et guirlandes s'activent pour illuminer nos rues et ruelles. Après une révision en bonne et due forme opérée par un conseiller municipal, place à l'installation. Chacune retrouve l'emplacement qui lui est dédié avec, parfois, quelques petites nouveautés. Ainsi, figurines à l'effigie du Père Noël, sapins et cadeaux retrouvent leurs places aux entrées du village et d'autres sapins lumineux reviennent trôner fièrement à différents endroits (Mairie, carrefour de la Hardt, statue de Saint-Bernard...).



Cette année, la croix du Kreuzberg a recueilli une étoile qui semble être tombée du ciel. Les plus rêveurs ont sans doute été les premiers à s'émerveiller de son doux scintillement. Voilà plusieurs années qu'aucun astre n'avait lui au-dessus du village à cette période.



Depuis l'extinction des filaments de l'ancienne constellation, bien des progrès ont été réalisés en matière de lumière ! Ainsi, ce ne sont pas moins de 1 000 leds (800 blanches et 200 bleues) qui éclairent de façon écologique et économique cette nouvelle structure. Alimentée par des panneaux solaires, elle est entièrement autonome.



Un grand merci aux artistes en herbe et bénévoles qui contribuent largement à ce que Sturzelbronn brille de mille feux en ces belles fêtes pour le plus grand plaisir de nos yeux, et de ceux de nos visiteurs !



Nous félicitons également l'ensemble des riverains pour leurs démarches d'embellissement de leurs habitations et jardins. De nombreux visiteurs de notre village nous ont fait part du plaisir visuel suscité en eux par les différents arrangements lumineux. Une jolie tradition qui, nous l'espérons, perdurera encore de nombreuses années.



# En attendant Noël...



Noël, pour des raisons multiples, est la période préférée des enfants. Mais c'est surtout pour l'arrivée tant attendue du Père-Noël et de son lot de cadeaux.

Le 13 décembre 2014, au Refuge des Amis de la Nature, l'Association de l'Ecole de Sturzelbronn a organisé, comme chaque année, le goûter pour les enfants du village de 0 à 12 ans.



## L'atelier du Père-Noël

En attendant la venue du Père-Noël, les membres du comité ont proposé de réaliser divers objets de décoration. Ce sont les petites têtes blondes qui les ont fabriqués avec beaucoup de plaisir avec l'aide de leurs parents qui y ont mis autant d'entrain que les plus jeunes. Biscuits, chocolats chauds et gâteaux savoureux confectionnés par les mamans ont contribué à parfumer de leurs douces saveurs d'hiver l'ambiance studieuse qui y régnait !

Vers 16h enfin est arrivé le Père-Noël qui a remis les cadeaux offerts par la Commune aux enfants bien sages. En guise de remerciement, les enfants ont entonné le traditionnel « Petit Papa Noël » sous les yeux d'un Père-Noël bien attentif ! La journée s'est clôturée par un goûter partagé par petits et grands !

Après s'être restauré de quelques douceurs sucrées, le Père-Noël est reparti par-delà les collines en promettant aux enfants de revenir à la veille de Noël.

L'Association de l'Ecole de Sturzelbronn envisage de faire une assemblée générale le mercredi 11 mars 2015 et souhaite y convier les parents de tous les enfants du village afin d'assurer la continuité de ce genre d'activité à Sturzelbronn.



Elle compte sur vous !





# Noël des Séniors

Le 14 décembre dernier a eu lieu le traditionnel repas de Noël des Séniors de la Commune. Bien plus qu'un repas, ce moment très attendu est aussi l'occasion de retrouvailles amicales avant le début des fêtes de fin d'année.



C'est au Refuge des Amis de la nature que tous, convives et membres du Conseil Municipal, se sont retrouvés. L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et festive, rythmé par les rires et la bonne humeur. Certains n'ont pas hésité à entonner les traditionnels chants de Noël que toute l'assemblée a repris en chœur. Non sans avoir suscité une note d'émotion et de douce nostalgie.





# Bien vivre à Sturzelbronn

## REGLEMENTATION

Vivre ensemble, que ce soit en ville ou dans un village, implique le respect de certaines règles simples qu'il convient quelques fois de rappeler. Pour cela, il existe une législation permanente et des arrêtés officiels.

## LE DÉNEIGEMENT

### LE PRINCIPE

Cet hiver 2014/2015 connaît le retour de la neige dans notre secteur ! Evènement attendu par certains ou redouté par d'autres, les inconvénients de circulation engendrés par des chutes de neige conséquentes ne sont pas négligeables !

Comme vous avez déjà pu le constater, notre Commune ne figure malheureusement pas, étant donné sa situation géographique, sur la liste des villages à déneiger en priorité. Force est de constater cependant que les services de la DDE ne tardent pas bien longtemps à venir dégager nos axes principaux notamment la D35 ainsi que la D87.

La question concernant nos ruelles et impasses est toute autre en revanche. Afin de palier à ce phénomène météorologique aussi imprévisible que contraignant, la commune met à disposition de ses riverains un service de déneigement efficace et rapide qu'il est peut-être bon de rappeler ici.

Notre ouvrier communal veille au grain en cas de prévisions ou de risques neigeux ! La pelle à déneiger montée sur le tracteur communal et la cargaison de sel sont prêtes pour une intervention à toute heure. Evidemment les axes principaux sont prioritaires afin d'assurer le passage des véhicules du service public comme la Poste par exemple, avant d'attaquer les ruelles et les impasses. Plusieurs passages sont souvent nécessaires pour que le déneigement soit parfait avant de terminer par un salage empêchant la formation de la glace.

Dans ces cas Jean-Luc, notre ouvrier communal comptabilise souvent de longues heures d'intervention afin d'assurer votre sécurité. Et ce n'est bien souvent que tard le soir qu'il peut enfin revenir à l'atelier avant d'entamer immédiatement le nettoyage et le contrôle technique de l'ensemble de l'équipement de déneigement.

### CE QUE DIT LA REGLEMENTATION

Ce service gratuit offert par la Municipalité aux habitants de sa Commune dépend directement de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui met à la charge du maire le soin d'assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques. Le déneigement des voies en vue de permettre la commodité de la circulation publique fait donc partie des missions de police municipale du maire.

A noter que toutefois, les mesures que le maire doit prendre en vue d'assurer le déneigement dépendent de l'importance et de la nature de la circulation publique sur les voies, ainsi que des fonctions de desserte de celles-ci.

Le maire n'a dès lors pas l'obligation d'assurer un accès à toutes les habitations, en toutes circonstances et en tous lieux. Par exemple : sera prioritaire une route desservant un hôpital ; n'est pas illégal le refus de déneiger un chemin desservant une seule habitation.

L'entretien des trottoirs par les riverains : sur le fondement de ses pouvoirs de police, le maire a le pouvoir d'ordonner, par arrêté, le nettoyage des trottoirs et des caniveaux des voies ouvertes au public par les riverains de ces voies (CE 15 octobre 1980, n°16199 et n°18740). Ceci inclut également le déneigement.

## LES RESPONSABILITES

Il va évidemment de soi que notre Commune prend toutes les mesures nécessaires et réalisables au bien-être de ses citoyens par le déneigement des voies ouvertes à la circulation publique.

Il est bon toutefois de rappeler qu'il convient à chacun d'estimer avec bon sens l'existence d'un danger potentiel (plaque de glace, chaussée glissante...), et nous appelons à la plus grande vigilance des riverains. N'empruntez une chaussée enneigée ou risquée, qu'en cas d'extrême nécessité !

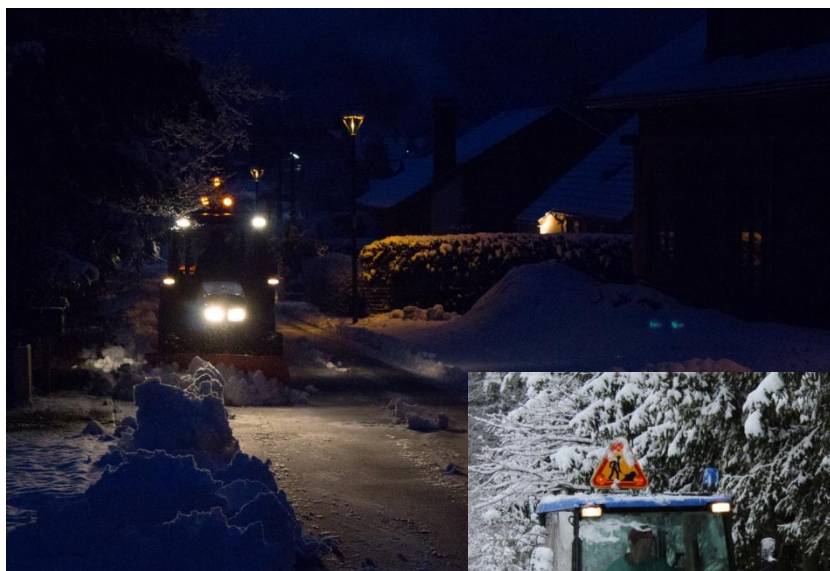
En cas de chute, la responsabilité du Maire ne saurait être engagée s'il est avéré que le principe de bon sens et de connaissance du danger n'a pas été respecté ou volontairement ignoré.

## EQUIPEMENT ET CHIFFRES

Depuis 2006 la Commune possède un tracteur de marque « ISEKI » modèle TG 5390. Pour l'hiver, ce dernier s'équipe d'une lame longue de deux mètres et d'une saleuse portée.

Pour une séance de déneigement et de salage il faut compter entre cinq et six heures de travail sur une journée. Lors d'un hiver à enneigement « normal », sans trop de verglas, le tracteur comptabilise environ une centaine d'heures de travail au total.

Pour le salage, il faut compter environ 100 sacs de 25kg de sel (2,5 tonnes) et 1,5 tonne de granulat pour le mélange.



*De jour comme de nuit, l'ouvrier communal est à pied d'œuvre.*



*Article : Philippe Lostetter  
Photos : JP Landre – P Lostetter*



# Sturzelbronn Projets & Travaux

## PEAU NEUVE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC !

L'actuel éclairage public de notre Commune est vieillissant et ce n'est plus un secret pour personne. Notre système d'éclairage est devenu obsolète, les pièces ne sont plus fabriquées depuis quelques années déjà et il serait impossible de réparer nos points lumineux si ces derniers devaient tomber en panne.

Devant l'urgence d'une solution économique, la Municipalité a décidé de se pencher sur la question et d'entamer les travaux de rénovation avant qu'il ne soit trop tard !

## Place aux leds !



Les techniques en matière d'éclairage public ont bien évolué et il est important que Sturzelbronn suive de près cette évolution. Terminés les traditionnels néons blancs énergivores et démodés. Place aux leds ! Cette dernière décennie, d'énormes progrès ont été réalisés du côté des leds (*Light-Emitting Diode* ou *diode électroluminescente*). De nombreux fabricants officiels fournissent déjà tout un panel d'éclairages pour lieux publics à base de leds (bâtiments, chaussées, monuments...).

## 60 à 75% d'économie...



Avec notre système actuel, la Commune consomme pas moins de 13 776 kWh annuellement ! En remplaçant ce dernier par un système à leds et après étude, la consommation annuelle ne serait plus que de 5 664 kWh, soit une économie non négligeable de 60% avec une intensité d'éclairage à 100% des capacités des leds et une durée moyenne de fonctionnement de 4 000 heures ! En supposant l'éventualité de mettre en place un système de réduction de puissance sur une période définie, l'économie serait même de

75 % avec une estimation de 3 337 kWh annuels !

Face à une telle perspective prometteuse et l'échéance inévitable de ces travaux de renouvellement de notre éclairage devenu vétuste, la Municipalité s'est évidemment attelée au dossier. Profitant de l'opportunité d'un subventionnement à 80 % de la part de l'Etat (au titre de la D.E.T.R.\*) et de la Région Lorraine, le Conseil Municipal a donné son feu vert à Monsieur le Maire pour le lancement des travaux de réfection.

Selon devis, les travaux s'élèveraient à 45 455,25 € H.T.

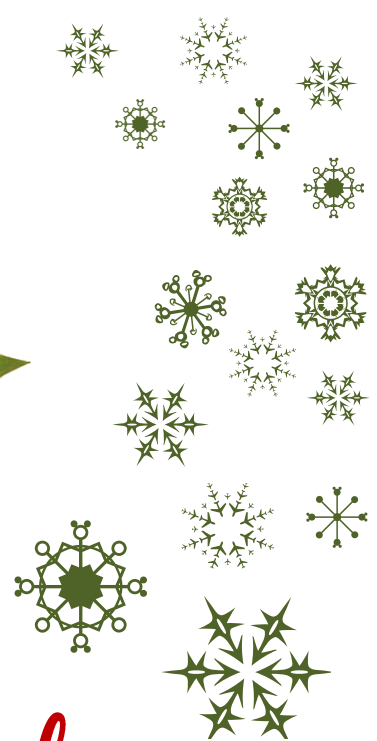
Les travaux ont été confiés à la société « Electricité Générale FROMHOLZ » de Lengelsheim, qui procèdera au remplacement des quelque quarante points lumineux du village.

Deux nouveaux points d'injection sont également prévus à la demande des riverains, notamment à la Pottaschhutte et à la Muhlenbach.

\*D.E.T.R. : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux



# Faune & flore locales



## La Chouette de Tengmalm

### Identification

La chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), parfois appelée Nyctale de Tengmalm ou encore Chouette Boréale est un petit strigidé à grande tête. Les disques faciaux sont blancs, les iris jaunes cerclés de noir lui donnent une expression étonnée très caractéristique. Petit rapace nocturne de la famille des Stigidae, elle est très difficile à observer et est protégée sur l'ensemble du continent européen.

### Chant

Son cri usuel est un *pou-pou-pou-pou* doux et répétitif. Les strophes durent de 1 à 5 secondes et peuvent contenir jusqu'à 25 syllabes. Ce cri peut être perçu jusqu'à deux kilomètres !

### Habitat

Elle affectionne particulièrement les forêts d'épicéas mais elle est aussi commune dans les boisements mixtes de pins, de bouleaux et de peupliers où les conifères sont dominants. Elle peut adopter de très jeunes plantations et des boisements secondaires pourvus en nichoirs. La chouette de Tengmalm est très présente dans les forêts de montagne du nord la Taïga.

### Comportement

La plupart des oiseaux sont sédentaires. Cependant quelques dispersions exceptionnels peuvent intervenir, notamment en cas de manque de nourriture. Elle est surtout nocturne. Assez discrète, elle se perche rarement à découvert. Elle préfère rester sous la voûte du feuillage, utilisant des perchoirs très dissimulés. Elle place son nid dans un trou d'arbre, mais apprécie également les nichoirs artificiels. La ponte est constituée de 3 à 7 œufs qui sont couvés en moyenne entre 25 et 32 jours. Les jeunes chouettes prennent leur envol au bout de 4 à 5 semaines.

### Observation

C'est en 2012, dans les forêts de Sturzelbronn, qu'a pu être observé le dernier individu de la chouette de Tengmalm (selon INPN).



Sources : Inventaire National du Patrimoine Naturel  
IOC World Bird List (v4.3), Gill, F and D Donsker.2014  
Photo : wikipedia

# Zoom sur...

## Comment nourrir les oiseaux en hiver

### En bref

L'**hiver**, c'est la saison durant laquelle il est conseillé de **nourrir les oiseaux** dans son **jardin** ou sur son **balcon**. Même lors des **hivers** assez doux, il est utile de les **aider** car leurs ressources alimentaires "naturelles" (**graines** laissées sur pied dans les cultures, baies dans les arbustes...) ont tendance à diminuer à cause des techniques agricoles modernes.

Dans notre village situé au cœur de la forêt et riche en oiseaux, ce sera ainsi l'occasion d'observer des espèces qui, le reste de l'année, ne s'approchent pas des maisons ou sont discrètes (**grives, troglodytes, mésanges...**).

Cet article regroupe les points importants pour aider efficacement les oiseaux en hiver.

### Comment les nourrir ?

Le mieux est d'installer des mangeoires **en hauteur**, sur un poteau ou dans un arbre, toujours hors de portée des prédateurs (des chats par exemple), et dans des endroits découverts pour que les oiseaux ne soient pas attaqués par surprise.

Fixez-les à l'abri pour éviter que les oiseaux soient trop mouillés par temps de grandes pluies. Ne mettez jamais la nourriture en **trop grande quantité**, les graines s'humidifieraient et seraient impropres à la consommation. Il est cependant important d'alimenter quotidiennement les mangeoires et de nettoyer souvent les points de nourrissage pour éviter les risques de contamination et d'épidémie !

Pensez donc à disposer les mangeoires dans des lieux **faciles d'accès**, des endroits dégagés avec une haie à proximité qui permettra aux oiseaux de se poser avant ou après s'être nourris.

### Quels ravitaillements pour quels oiseaux ?

Les **merles** et les **grives** préféreront les pommes, les poires (surtout pourries) posées sur le sol.

Les **pics** aimeront le suif que vous aurez fait fondre puis durcir dans un bol, avant de le démouler et de le poser sur un piquet ou un bout d'une branche, loin des habitations !

Les **mésanges** apprécieront les pains de graisse à base de suif ou de graisse végétale fondue puis re-durcie dans pot de yaourt (ne pas oublier de mettre une ficelle ou un rameau de pin, sapin ou d'épicéa afin de faire une attache pour le pain de graisse).

Le **rouge-gorge** viendra se servir des graines tombées sur le sol.

Les **rapaces**, quant à eux sont friands d'abats de boucherie (eh oui !), qu'il faudra déposer non loin de leurs perchoirs habituels.





## Astuces

Vous pouvez ramasser à la **fin de l'été** des graines de ces plantes sauvages que vous distribuerez dans vos mangeoires après les avoir fait bien sécher :

- le plantain ;
- l'oseille sauvage ;
- la carotte sauvage ;
- les fruits de la gesse, du radis sauvage...qui forment des gousses comme des haricots remplies de graines
- les restes de céréales : orge, avoine, blé, maïs...
- le tournesol, si vous avez pensé à en semer au printemps...



Ces graines régaleront les pinsons, verdiers, moineaux, accenteurs, mésanges, sittelles... (pour l'oseille et les ombellifères, gardez les branches entières, les planter dans la neige pour les bouvreuils).

A la fin de l'**automne** peuvent aussi être ramassées des baies dans les haies :

- grappes du sureau et du sorbier ;
- boules du lierre ou de l'aubépine ;
- merises (cerises sauvages) ou prunelles ;
- glands du chêne ;
- faînes du hêtre ;
- cônes d'épicéa ou pommes de pin...



Tous ces fruits seront grandement appréciés par différentes espèces d'oiseaux : pics, piverts, geais, tourterelles et pigeons...

## Recette du « pain de graisse »

Très à la mode il y a quelques années, cette pratique a été abandonnée petit à petit. Certains d'entre nous se souviennent que rien n'était perdu et que les oiseaux pouvaient profiter d'un reste de graisse.

Voici la recette des « pains de graisse » dont se régaleront les oiseaux en hiver afin de reconstituer leur réserve de graisse naturelle.

Il vous faut :

**1 kg de graisse** de bœuf ou de graisse végétale (non salée)



**750gr de graines pour oiseaux** de préférence « bio »

**1 ficelle ou un bout de branche de sapin**



**Faire fondre la graisse dans une casserole, y ajouter les graines.**

**Verser dans un pot de yaourt en ayant pris soin d'y incorporer la ficelle ou le bout de branche de sapin.**

**Laisser refroidir puis démouler.**

**Suspendre le pain de graisse par la ficelle, à l'abri des chafs.**

(si vous doutez de la solidité de la boule, entourez-la d'un filet (de clémentines par exemple)

# Les règles d'un bon nourrissage



**Nourrir uniquement** pendant les grands froids ou les pluies incessantes ;

**Disposer de la nourriture matin et soir ;**

**Changer l'eau des abreuvoirs**

**régulièrement, les oiseaux ont soif même en hiver ;**

**Nettoyer régulièrement les mangeoires ;**

**Tenir les graines à l'abri de l'humidité ;**

**Ne pas donner d'aliments salés ;**

**Placer les mangeoires hors de portée des prédateurs, il ne faut pas que les chats y aient accès ;**

**Ne pas arrêter en plein froid un nourrissage commencé, les oiseaux devenus dépendants seraient condamnés.**

## Observation

En suivant toutes ces règles, vous devriez rapidement pouvoir observer de très beaux, voire **rares spécimen** auprès de votre mangeoire en période hivernale ! Saviez-vous que notre village de **Sturzelbronn** compte en son sein un site d'observatoire amateur officiellement recensé ? Hé oui !

Restez à l'affût et amusez-vous à **reconnaître** les espèces ! Pour les non-initiés, de nombreux ouvrages vous aideront à les identifier et en savoir d'avantage sur leurs habitudes et modes de vie.

Participez à **VIGIE-NATURE** !

L'opération Vigie-Nature consiste en un **réseau de citoyens** amoureux de la nature et ayant l'œil pour l'observation volontaire et le recensement des espèces (oiseaux, chauve-souris, insectes...).

En offrant aux scientifiques des données de terrain essentielles, dans toute la France, les observateurs volontaires participent ainsi à l'**amélioration** des connaissances sur la biodiversité ordinaire et sur ses réponses face aux changements globaux (urbanisation, changement climatique...).

**Rendez-vous sur le terrain, en ville comme à la campagne, pour devenir un observateur de la biodiversité !**

Plus d'informations sur [www.vigienature.fr](http://www.vigienature.fr)



Source : *Connaître et Protéger la Nature* – [www.fcnp.org](http://www.fcnp.org)  
[www.vigienature.fr](http://www.vigienature.fr)





# Notre rubrique Tous éco-citoyens

Agir ensemble pour l'environnement



## Espace INFO-ÉNERGIE Moselle-Est

L'Espace **INFO-ÉNERGIE Moselle-Est** est un point d'information neutre, indépendant, objectif et gratuit mis à disposition des particuliers, pour toute question concernant les économies d'énergies dans le bâtiment et les transports. Le Conseiller **INFO-ÉNERGIE** accueille les particuliers pour analyser leurs besoins et répondre à toutes leurs questions, comme par exemple : Comment réduire ses factures d'énergie ? Quels sont les appareils électroménagers les plus économes ? Comment financer un projet de rénovation ou de construction ? Quelles sont les aides disponibles en matière de maîtrise de l'énergie ?

Depuis deux ans, le Conseil Régional de Lorraine propose le Contrat Climat Energie (CCE), un dispositif d'aide aux particuliers qui souhaitent engager une rénovation énergétique BBC (Bâtiment Basse Consommation) de leur maison et qui associe les

Espaces **INFO-ÉNERGIE**. Ce programme permet d'accompagner les particuliers dans la réalisation d'un audit énergétique de leur habitation. L'audit est réalisé par un bureau d'études qui les accompagne également dans la définition des travaux nécessaires à l'atteinte d'un niveau BBC.

Dans le cadre de ce dispositif, chaque particulier qui en fait la demande peut bénéficier de l'aide d'un Conseiller **INFO-ÉNERGIE** durant les différentes phases clés de son projet :

- au début du projet, pour aider à poser les bonnes questions et informer,
- après l'audit thermique pour en expliquer les conclusions et aider au choix du programme de rénovation le plus adapté à ses besoins et à ses moyens financiers,
- après les travaux pour aider à l'adoption de bonnes habitudes et à la mise en place d'un tableau de bord des consommations.

Porté par l'ADIL 57, l'Espace **INFO-ÉNERGIE Moselle-Est** est cofinancé par la Communauté d'Agglomération de Forbach, le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, le Conseil Général de la Moselle, le Conseil Régional de la Lorraine et l'ADEME.



### CONCOURS « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »

*Vous voulez payer vos factures d'énergie moins cher sans forcément investir dans des travaux lourds d'isolation ni changer votre système de chauffage ? C'est possible : participez au concours Familles à Energie Positive, ça marche !!!*

*A compter du mois de décembre, l'Espace **INFO-ÉNERGIE Moselle-Est** propose, en collaboration avec le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, le concours « Familles à Energie Positive » aux familles de l'Arrondissement de Sarreguemines. Il s'agit de réduire sa facture énergétique par l'application de gestes simples et ne nécessitant pas de frais d'investissement lourds.*

*Ci-après quelques précisions sur ce concours qui s'adresse notamment aux habitants du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, dont certains ont déjà participé aux éditions passées.*



**Stéphane BOLANTIN**

Conseiller **INFO · ÉNERGIE Moselle-Est** répond à vos questions sur la rénovation pour atteindre le niveau bâtiment basse consommation.

**Qu'est-ce que le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) ?**

**Stéphane BOLANTIN** : Le niveau BBC permet de diviser par 3 ou 4 la consommation d'énergie d'un bâtiment classique. En règle générale, il s'agit du niveau A de l'étiquette énergie : une consommation inférieure à 50 kWh/(m<sup>2</sup>.an). Pour les bâtiments réhabilités, ce label prend l'appellation label BBC rénovation.

**Quel intérêt je peux avoir à engager des travaux pour atteindre ce niveau ?**

**S.B.** : Tout d'abord, le confort thermique du logement sera amélioré. Cela signifie qu'il n'y aura pas de surchauffe en été et en hiver, il n'y aura plus de sensations d'inconfort liées à des parois froides, des courants d'air et l'humidité. La rénovation BBC permet également une baisse importante des factures d'énergie et entraîne donc des économies non négligeables. Cela permet aux particuliers d'être moins vulnérables face à la hausse future du coût des énergies. De manière plus globale, un bâtiment basse consommation produit moins de gaz à effet de serre car ses besoins en chauffage sont moins importants. Enfin, avec l'augmentation du prix des énergies, il sera plus simple à l'avenir de vendre un logement rénové basse consommation plutôt qu'un logement faiblement rénové.

**Est-ce que je peux prétendre à des aides financières pour m'aider à réaliser mon projet ?**

**S.B.** : Il existe différentes aides financières pour vous permettre d'atteindre le niveau BBC. On retrouve les aides classiques (aides de l'ANAH, crédit d'impôt...). Le programme Contrat Climat Énergie (CCE) du Conseil Régional de Lorraine peut également financer votre projet avec des aides allant de 200€, à 22 000€ selon le niveau de ressources (audit énergétique, assistance à maîtrise d'ouvrage, infiltration, travaux).

**En quoi l'Espace info énergie peut m'aider si j'ai un projet de rénovation BBC ?**

**S.B.** : Le conseiller **INFO · ÉNERGIE** est votre interlocuteur privilégié à chaque étape de votre projet de rénovation à la fois pour vous apporter des conseils techniques, mais aussi pour identifier les aides financières que vous pourriez mobiliser et vous orienter vers des professionnels qualifiés. Le conseiller **INFO · ÉNERGIE** accompagne notamment les particuliers qui, suite à la réception d'un rapport d'audit énergétique, veulent réaliser des travaux de rénovation basse consommation pour leur logement et souhaitent déposer un dossier de demande d'aides dans le cadre du programme Contrat Climat Énergie (CCE).

D'une manière générale, il intervient pour apporter des conseils neutres, objectifs et gratuits aussi bien d'ordre technique (travaux compatibles basse consommation, critères de choix de matériaux ou matériel...) que financier (aides mobilisables, appui à la conception d'un plan de financement).

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à me contacter pour convenir d'un rendez-vous.

**Mais la consommation dépend également du comportement des habitants, n'est-ce pas ? Le Contrat Climat Énergie ne garantit pas les comportements ?**

**S.B.** : Effectivement non, mais le rôle du conseiller **INFO · ÉNERGIE** est également de donner des conseils sur les comportements à changer pour faire des économies sur ses factures de consommation énergétique. Le concours Famille à énergie positive est également un moyen pour s'appropriier ces gestes ...

**En quoi consiste le concours Familles à énergie positive ?**

**S.B.** : Il s'agit de constituer des équipes de foyers qui seront accompagnées par le conseiller **INFO · ÉNERGIE** et qui vont s'affronter autour des économies d'énergie : le but est de réduire de 8% sa consommation d'énergie en 6 mois (de décembre 2014 à mai 2015). Il suffit de relever les différents niveaux de consommation énergétique (index du gaz, d'électricité, consommation du stock de bois,...) et de les entrer sur le site Internet. Le concours se base sur le progrès global de l'équipe. Sur les dernières éditions, les familles ont économisé en moyenne 12% d'énergie, soit 200€ juste en changeant certaines habitudes.

Pour s'inscrire : <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>.

---

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller **INFO → ÉNERGIE Moselle-Est** :  
Stéphane BOLANTIN, 03.87.13.13.71 (les mercredi, jeudi et vendredi à Forbach)  
et 03.87.28.97.45 (les lundi et mardi à Sarreguemines)

---

# Histoires d'eau

suite et fin

En conclusion de notre précédent article,  
découvrez le **RAPPORT** de l'ARS (Agence Régionale de Santé)  
suite à l'inspection des installations de captage et de distribution  
d'eau de Sturzelbronn. Inspection réalisée suite aux événements  
des 1<sup>er</sup> et 3 juin 2014.

## INSPECTION DU SERVICE DES EAUX

Le 7 août 2014, l'Agence Régionale de Santé Lorraine (ARS) est venue procéder à l'inspection des installations de captage, de production et de distribution d'eau destinée à la consommation des habitants de Sturzelbronn. L'inspection est réalisée dans le cadre des dispositions du code de la santé publique (art. L.1421-1, 2 et 3 et R.1421-16 et R.1421-17) et s'inscrit dans le programme annuel 2014 d'inspection de l'ARS LORRAINE DT 57.

Cette inspection vise à constater le respect des réglementations applicables aux installations de captage, de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux traitées, des matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production.

Dans le cadre de l'inspection, les agents de l'ARS, Madame Virginie SLIWA, technicienne sanitaire assermentée et Monsieur Julien BACARI, ingénieur d'étude sanitaire ont été accompagnés par le Maire de Sturzelbronn, Guillaume KRAUSE, le premier adjoint, Patrick BALVA et Jean-Paul LANDRE, conseiller municipal.

## HUTZELHOF (Unité de Distribution 1 – UD1)

**RAPPEL :** Le forage du Sturzelhof est localisé en bordure de la RD35, à proximité du hameau du Hutzelhof, à environ 2,3km du village de Sturzelbronn. Sa réalisation date de 1978 et il s'agit d'un ouvrage profond de 90 mètres, entièrement foré dans le grès vosgien. L'exhaure est assurée par deux pompes immergées qui fonctionnent alternativement avec un débit de refoulement de 7,5m<sup>3</sup>/h pour une consommation moyenne journalière de 16,5 m<sup>3</sup>.

La station de pompage est construite à proximité immédiate du forage. Le bâtiment est bien entretenu, équipé d'une alarme anti-intrusions, clôturé et fermé à clé. L'eau est filtrée et neutralisée puis désinfectée par une chloration de secours. Le forage peut alimenter le réservoir du « Keckshof » en cas de besoin mais n'alimente pas de réserve d'incendie. L'eau excédentaire et de vidange s'écoule par un trop-plein doté d'un clapet anti-retour. Il existe un dispositif de télésurveillance sur l'installation. En cas de stockage de neutralite, les sacs devront être placés dans des bacs de rétention. Cette station de traitement de l'eau de forage va être remise aux normes, à cette occasion, une station de chloration continue sera installée.

## STURZELTHAL (Unité de Distribution 2 – UD2)

RAPPEL : Les sources 1 et 2 du Sturzelthal sont situées sur le ban communal de Sturzelbronn et captées depuis 1956.

Chacune est collectée dans une chambre de captage et de dessablage construite en maçonnerie et enterrée, accessible par le haut, fermée par un capot de visite sécurisé mais sans prise d'air. Le compartiment est muni d'un trop-plein doté d'une grille et est relié à la canalisation d'amenée d'eau par une crépine. Le périmètre de protection immédiate est clôturé et correctement entretenu, un entretien à effectuer régulièrement. Le débit moyen de la source 1 est de 2,2 m<sup>3</sup>/h et celui de la source 2 de 2,5 m<sup>3</sup>/h. La procédure de déclaration d'utilité publique est en cours. Ces captages font l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé en date de juillet 1997.

L'eau des sources est acheminée vers la station de collecte pour y subir un traitement de neutralisation au maerl. La désinfection se fait au moyen de berlingots d'eau de javel dans le bac d'arrivée d'eau des sources tous les 15 jours. L'eau s'écoule vers le réservoir semi-enterré de 25 m<sup>3</sup> accolé à la station, puis passe par le nouveau local du compteur pour rejoindre, par gravité, le réservoir dit du « Keckshof » d'une capacité de 75 m<sup>3</sup>.

Tous les deux ans les galets sous la neutralite sont nettoyés et le réservoir vidangé. Le débouché du trop-plein-vidange se déverse dans une zone marécageuse totalement ennoyée, mais pourvu d'un clapet anti-retour. L'enceinte de la station n'est pas clôturée, le local n'est pas équipé d'une alarme anti-intrusions, les abords sont correctement entretenus. Le réservoir du « Keckshof » en tête de distribution reçoit les eaux de la station de neutralisation, avant de les refouler dans le réseau. Il est équipé d'une vidange et d'un trop-plein doté de clapets. Il possède sur le dôme de l'ouvrage, un capot de visite sécurisé avec évent et grille à mailles fines permettant une prise d'air. La désinfection est effectuée manuellement tous les 15 jours par berlingots d'eau de javel, une vidange du réservoir est à prévoir prochainement. Les abords ne sont pas clôturés mais entretenus. Prévoir ultérieurement une alarme anti-intrusion.

## EN CONCLUSION

L'inspection des installations de captage, de production et de distribution d'eau de Sturzelbronn a permis de s'assurer que la réglementation est, de manière générale, respectée. Aucun non-respect majeur, susceptible de nuire à la qualité de l'eau n'a été observé. Toutefois, certaines modifications ou améliorations sont à envisager (mettre en place une ventilation, réaliser un désensablage).

Dans le cadre de la réalisation prochaine de travaux sur la station de traitement, il conviendrait de mener une réflexion sur l'amélioration de la neutralisation liée aux propriétés agressives de l'eau.

## LES TRAVAUX

*En réponse au rapport ci-dessus et afin d'assurer la conformité avec les recommandations de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse nous avons effectué en 2014, les travaux suivants :*



### **Unité de distribution 2 (UD2) STURZELTHAL :**

Pose d'un regard sur collecteur et boîtes de branchement pour la pose d'un compteur d'eau potable à la sortie du réservoir de 25m<sup>3</sup>.

**Le coût des travaux s'élève à 11 110,70 € hors taxes (13 332,84 € TTC).**

### **Travaux engagés et réalisés premier trimestre 2015 :**

#### **Unité de distribution 1 (UD1) HUTZELHOF :**

Mise en place d'un équipement de chloration continue incluant un réservoir de 30 litres avec une pompe doseuse auto-amorçant à fréquence programmable.

Remplacement de la vanne pneumatique DN80 du lavage automatique ainsi que l'entretien et la vérification des autres vannes.

Contrôle des connexions RTC et modem du poste de télégestion.



**Le coût des travaux s'élève à 4 700,00 € hors taxes (5 640,00 € TTC).**

### **Travaux à prévoir**

- Remplacement du réservoir de surpression d'une contenance de 1 000 litres ;
- Mise en place d'une ventilation sur le capot de la chambre de collecte des sources 1 et 2 ;
- Réalisation d'une étude pour la mise en place d'une alarme anti-intrusions à la station de neutralisation Sturzelthal et au réservoir du Keckshof.

*Article Patrick BALVA*



# Vie Pratique



## A noter

### N° d'appel d'urgence européen : **112**

Un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, même lorsque vous visitez un pays de l'Union européenne. **Si vous êtes impliqué dans un accident** ou que vous en êtes **témoin** ou si vous remarquez un **incendie** ou apercevez un  **cambriolage**, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

Le 112 est le numéro d'appel d'**urgence européen unique**, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne.

### SAMU : **15**

Le **Service d'aide médical urgente (SAMU)** peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier,...)

### POLICE SECOURS : **17**

Police-secours peut être appelée **pour signaler une infraction** qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

### SAPEURS-POMPIERS : **18**

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés **pour signaler une situation de péril ou un accident** concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, **pensez à préciser ces 3 points** :

- **Qui je suis ?** Vous êtes victime, témoin,... Et donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable
- **Où je suis ?** Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- **Pourquoi j'appelle ?** Précisez les motifs de votre appel.

N'oubliez pas de vous **exprimer clairement** auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appellez. Enfin **écoutez attentivement les conseils** donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. **Votre comportement peut permettre de sauver une vie.**

### TUBEO/REGIE DE TELEDISTRIBUTION : **09 70 80 69 39**

En cas de panne ou de problème technique pour les abonnés du réseau fibré Tubéo

### EDF/ERDF (Agence de Sarreguemines)

– Service clients : **09 69 32 15 15**

– Urgence dépannage électricité : **09 72 67 50 57**

En cas de panne d'EAU : **03 72 29 01 51** (Mairie)

ou **03 72 29 23 24** (P. BALVA) ou **03 87 06 20 71** (Maire).

# Nos clubs & associations



Inventaire et bilan des clubs et associations à Sturzelbronn

## **A.S.D.A.S.**

**(Association pour la Sauvegarde, le Développement et l'Animation de Sturzelbronn)**

Créée en 1984, l'A.S.D.A.S. a pour but, comme son nom l'indique, d'œuvrer en faveur de la sauvegarde, du développement et de l'animation de notre village.

La fête d'été annuelle étant devenue l'évènement phare de l'association, plusieurs membres bénévoles veillent à ce que cette dernière soit un temps fort pour tous les habitants et touristes de passage.

**Président : M. Patrick BALVA**

**Adhésion : ouverte à tous**

**Cotisation annuelle : 5 €**



*Fête d'été organisée par l'ASDAS (photo Fr. Roesslinger)*



## Les Amis de l'Abbaye

L'association des Amis de l'Abbaye et Sites de Sturzelbronn a été créée en 1999 suite à la commémoration des 900 ans de la création de l'ordre des Cisterciens.

Son but est de protéger et défendre le patrimoine archéologique, historique, naturel et culturel de Sturzelbronn et de ses dépendances. Faire connaître à un très large public les éléments de ce patrimoine est le maître mot de l'association.

**Président : M. Gérard LEPPERT**

**Contact : 10, route du Muhlenbach à Sturzelbronn – Tél. 03 87 06 20 91**



*Détail d'un tympan de l'ancienne église abbatiale (logos : G. Leppert – photo : P. Lostetter)*

## Club d'Épargne de la Bremendell

A l'origine de plusieurs projets annuels ouverts à tous (chasse aux œufs à Pâques, marché de Noël..), le club est fort aujourd'hui de quelque 109 membres. Le repas annuel des membres reste toujours un temps fort attendu de tous !

Le Comité se réunit une fois par an, afin de mettre au point le planning des animations à venir.

**Présidente : Mme Christa KRAUSE**



*Marché de Noël  
de la Bremendell.  
(photo : JP Landre)*

# Chorale paroissiale

La Chorale paroissiale de Sturzelbronn assure l'animation liturgique des célébrations religieuses à l'église Sainte-Elisabeth de Sturzelbronn.

Forte de quelque sept membres, plus ou moins assidus, la chorale est présente à tous les offices dominicaux.

Les plus anciens veillent scrupuleusement au respect des traditions liturgiques ainsi qu'à l'interprétation exacte des chants et cantiques choisis avec discernement par l'organiste. Sturzelbronn peut encore s'enorgueillir de pouvoir vivre une célébration ou une ADAP chaque dimanche, ce qui n'est pas le cas pour toutes les paroisses du Bitcherland !

La chorale est ouverte à toute personne désireuse de prêter sa voix à la chorale.

**Personne contact : Didier LEININGER, Tél. 06 42 11 28 69**

**Horaire des offices : tous les dimanches / 09h15**



*La chorale au grand complet le soir du 24 décembre 2014 (photo : C. Fritz)*







## TEMOIGNAGE

# 19 mars 1945

## Libération de Sturzelbronn Roger LINDAUER raconte

*« Je n'avais que trois ans quand la guerre a éclaté et je n'ai donc pas énormément de souvenirs, mais certaines choses m'ont tout de même marqué... »*



**Roger marque un long silence avant que les images lui reviennent :**

« Je me rappelle que de l'automne 1944 à mars 1945 plusieurs familles étaient en permanence réfugiées au *Felsekeller*.

Ma famille, d'après les dires des soldats allemands, n'aurait pas eu besoin d'y aller car les bombes étaient tirées depuis Nehwiller et passaient au-dessus de la montagne et n'allaient donc jamais toucher notre maison. »

Dans la grange de notre maison (actuelle maison Holveck) qui était partagée en deux parties (grange à droite maison à gauche) les allemands avaient installé leur *Werkstatt* pour réparer les armes et dans le grenier de la grange, avaient un dépôt d'armes. »

« Sur le mur à côté du pilori et du portail de l'abbaye, il y avait un grand panneau de bois sur lequel était noté : « **Wer plündert wird erschossen** » (Qui vole sera fusillé) or un jour les pommes de terre de notre cave avaient disparu, sans doute volées par les soldats allemands qui étaient les seuls à y avoir accès.

Mon père ne s'est alors pas gêné pour aller rappeler à un officier cette fameuse mise en garde (ce qui était très courageux !). L'officier lui répondit qu'il en avait bien pris note. En réaction à cette anecdote, mon frère Lucien âgé de 13 ou 14 ans a mis un panneau devant la cave où il était noté : « **Belegt von Zivilen** » (Occupé par des Civils) afin d'éviter qu'ils ne reviennent, ce qui, Dieu merci, fit effet très rapidement. »

Je me souviens que l'hiver 1941-42 fut particulièrement rude. Il y faisait si froid qu'il était impossible d'enterrer au cimetière les morts ainsi que les corps des soldats allemands que l'on rapportait après les combats. Les corps de ces malheureux furent entassés le long du mur au bout de l'actuel cimetière. Au dégel, ils furent enterrés dans une fosse commune.



Dans les années 1950 à 1952, les allemands sont venus déterrer ces mêmes corps afin de les identifier et de les remettre à leurs familles.

Lors des bombardements, de nombreuses familles se réfugiaient à la « cave des moines », que l'on appelait le « Felsekeller ».

Je me souviens que mon frère Lucien, ne passait pas beaucoup de temps avec les autres familles à la « cave » mais s'occupait, avec son ami René Forthoffer, à faire les quatre cents coups. D'ailleurs il aime à le dire encore aujourd'hui : « Nous étions les enfants les plus sages du village ! ».

René et Lucien s'amusaient à mettre du sucre dans le réservoir des camions, ce qui endommageait évidemment leur motorisation ! Leur espièglerie les a même menés à chaparder, avec mon second frère Etienne, les revolvers entreposés dans notre grange par les soldats !

Rapidement démasqués, un officier allemand, se doutant de l'affaire a alors averti et mis en garde notre père afin que cela ne se reproduise !

## Scolarité

« Pendant la dernière période de l'occupation surtout la période où il y eu de nombreux bombardements, les enfants n'allaient plus à l'école. Mon frère qui était soutien de famille, allait le soir en cachette chez le curé Weber pour apprendre le français. Ensuite la classe 1931 a également suivi les cours de mars à juillet 1945 avec Madame Thérèse Hoff. Voilà à quoi était réduite notre scolarité.

Je me souviens également que pendant les années d'occupation un camion radio allemand stationnait dans la rue allant chez Roesslinger (actuelle impasse du Klostersgarten). Il arrivait qu'un petit avion (que les gens appelaient « coucou ») survole le village à la recherche de ce camion radio. Les allemands n'ont cependant pas essayé de tirer dessus pour ne pas se dévoiler. Une fois des avions ont survolé le village et ont jeté des papiers d'aluminium pour interférer ou brouiller les ondes radio.



Enfants de gauche à droite :  
Roger, Etienne et Lucien

Un jour cependant, alors qu'il faisait très beau, un avion ne cessait de survoler le village pendant près de deux heures. Il cherchait le camion de transmission. Lucien et René se trouvaient dans la maison de M. Georges HILDE (actuelle maison Krause, rue de l'Abbaye). L'avion largua une bombe. Lucien et René évitèrent de peu l'accident. En effet, jouant dans une maison, ils s'étaient réfugiés sous une grande table lorsque la déflagration fit tomber sur eux une énorme armoire qui se trouvait à proximité. Ce jour-là, leur cachette les sauva.

Cette bombe détruisit le camion radio ainsi que la DCA (Défense Contre Avions ndlr) ou « batteries anti aériennes », en allemand *Deutsche Flak* (Fliegerabwehrkanone). Quelques jours auparavant, les allemands s'étaient renseignés et avait demandé si il y avait beaucoup d'avions qui survolaient le village. Quand nous leur avons annoncé que les avions étaient nombreux, ils installèrent ces DCA dans les prés derrière l'église.

Le jour de l'explosion du camion il n'y eut pas de blessés, mais nos familles, réfugiées à la cave en furent très effrayées. D'autant plus que tout le monde ignorait où se trouvaient, à ce moment-là, mon frère Lucien et son ami René.

Pendant cette période difficile, de nombreuses personnes ont été blessées par des bombes au phosphore. Ce phosphore brûlait gravement la peau, causant des souffrances terribles aux victimes.

## Libération



Le jour de la libération comme le pont devant le restaurant Hoff à l'entrée du village était détruit, les américains sont entrés dans le village par le chemin à côté de l'actuel Gîte de l'Ecureuil. Il y avait tout d'abord un motard puis une jeep et des soldats à pied.

Des centaines de soldats américains ont marché vers la Muhlenbach pour contrôler et occuper les frontières.

Nous étions évidemment très contents et soulagés de voir les troupes américaines parader dans les rues de notre village de Sturzelbronn ! Nous savions que la fin de la guerre était proche. Des gens pleuraient de joie !

Les enfants du village ont couru et faisaient des signes avec des mouchoirs, les adultes avec des draps, pour montrer aux américains qu'ils étaient les bienvenus.

Les soldats leur ont remis des couvertures, des biscuits, des boîtes d'alimentation et du pain, ces denrées étaient des trésors pour nous qui vivions dans la privation depuis des mois !

Pendant ce temps d'autres soldats vérifiaient les maisons et les caves pour voir s'il ne restait pas des allemands puisque rien ne certifiait que la population était vraiment « pro américains ».

Les américains restèrent encore plusieurs jours dans les forêts alentours. Puis ils partirent vers Obersteinbach et vers l'Allemagne. Les enfants, naturellement curieux, sont évidemment allés voir où les troupes étaient stationnées. Sur place ils trouvèrent les rations de combat des soldats américains contenant des cigarettes et du chewing-gum. Lucien et plus tard moi-même, découvrîmes alors le chewing-gum... ».

*Propos recueillis par Martine LINDAUER,  
complétés par Lucien LINDAUER*

Le « Felsekeller » ou « cave des moines », un lieu chargé d'histoires.



# 20 et 21 mars 2015

## 70<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

### BAERENTHAL – MOUTERHOUSE – PHILIPPSBOURG - STURZELBRONN

#### I N V I T A T I O N

Il y a soixante-dix ans s'opérait un tournant décisif de notre histoire. Au début de l'année 1945, alors que les combats continuaient à faire rage, la Seconde Guerre Mondiale tournait pourtant à l'avantage des forces alliées. Entre les 17 et 19 mars 1945, à l'issue d'un hiver de souffrances, nos quatre localités furent parmi les toutes dernières de l'Est de la France à être enfin libérées du joug nazi.

En 2015, nos communes ont décidé de s'associer pour commémorer conjointement cet évènement qu'elles ont vécu ensemble. Deux journées de rencontres et d'échanges seront l'occasion de rétrospectives des faits, de moments de recueillement et de mises à l'honneur. L'ambition partagée est celle d'un rapprochement intergénérationnel autour de la mémoire locale, de l'histoire nationale et des valeurs universelles de la Paix.

Nous avons l'honneur de vous convier à prendre part à ces commémorations qui se dérouleront les 20 et 21 mars prochains suivant le programme ci-dessous. Pour ceux qui le souhaitent, une navette gratuite pour la tournée des villages sera mise à disposition. Merci de bien vouloir confirmer votre inscription au plus tard le 05 mars auprès de la Mairie au 03.72.29.01.51.

Comptant sur votre présence,  
Guillaume KRAUSE, Maire de Sturzelbronn.

#### ----- P R O G R A M M E -----

**Vendredi 20 mars 2015**

**BAERENTHAL :**

20h : Conférence  
(SALLE RAMSTEIN-PLAGE)

**Samedi 21 mars 2015**

**STURZELBRONN :**

09h : Célébration oecuménique et dépôt de gerbe

**PHILIPPSBOURG :**

10h15 : Dépôt de gerbe, chant chorale

**BAERENTHAL :**

11h15 : Dépôt de gerbe, chant chorale

**MOUTERHOUSE :**

12h : Dépôt de gerbe, chant, expo-photo, vin d'honneur.

15h : Retour

**INSCRIPTION POUR LA NAVETTE AVANT LE 05 MARS 2015**





# Communiqué

## Etat civil...

### **Bienvenue aux nouveaux arrivants :**

(liste à compter du 01/01/2014)

Frédéric DUTT  
Didier SCHENCK  
Solange BREINER  
Alexandre BOURDOULOU  
Magali DEMEULEMAE  
Enorah BOURDOULOU  
Tyfenn BOURDOULOU  
Arwen BOURDOULOU  
Victoire LARDET  
Arnaud SPRENGER

### **Décès :**

Gudrun DURRENBERGER (née KLEMM), le 09 novembre 2014.

## A venir...



Dans notre prochaine édition, découvrez notre nouvelle rubrique « Sentiers et découvertes » consacrée aux sites de promenades à découvrir ou re-découvrir dans les environs de notre village ! Histoires et légendes, particularités naturelles, espèces végétales ou animales... Tout un programme !

*Si ces étranges entailles millénaires  
pouvaient parler ! (à suivre dans notre prochaine édition...)*



# Dans l'interminable...

Dans l'interminable  
Ennui de la plaine,  
La neige incertaine  
Luit comme du sable.

Le ciel est de cuivre  
Sans lueur aucune,  
On croirait voir vivre  
Et mourir la lune.

Comme des nuées  
Flottent gris les chênes  
Des forêts prochaines  
Parmi les buées.

Le ciel est de cuivre  
Sans lueur aucune.  
On croirait voir vivre  
Et mourir la lune.

Corneille poussive  
Et vous, les loups maigres,  
Par ces bises aigres  
Quoi donc vous arrive ?

Dans l'interminable  
Ennui de la plaine  
La neige incertaine  
Luit comme du sable.

Paul Verlaine,  
*Romances sans paroles* (1874)



